



La Police Municipale, absurdité ou nécessité ?

Les policiers municipaux auraient pu croire que les choses allaient changer le 10 mai 2010 suite au décès de leur collègue Aurélie FOUQUET. Monsieur Nicolas SARKOZY, alors Président de la République l'avait affirmé devant eux.

Mais voilà, pure fiction, la réalité a bien vite rattrapé la troisième force de sécurité du pays !

Ce sont Vingt mille agents, qui tous les jours prennent des risques pour servir, secourir, assister de la meilleure des façons l'ensemble des concitoyens. Espérant depuis des années que l'Etat se positionne sur une vraie doctrine d'emploi, sur leur statut social, et sur l'armement obligatoire de 4^{ème} (voir 1^{ère}) catégorie.

Que sommes-nous en réalité pour ces politiciens de gauche et de droite ? De la chair à canon ? Un moyen pour se faire élire ?

La CFTC Police Municipale est désabusée par cette situation pérenne qui affaiblit la détermination de chacun de ces policiers.

Si les élus français ne veulent pas assumer la Police Municipale, qu'ils en demandent la dissolution, tout simplement !

Si au contraire, ils reconnaissent qu'elle est nécessaire à la sécurité des collectivités locales, alors, qu'ils lui donnent les moyens d'exécuter ses missions en toute sécurité. Et, que l'on donne aux policiers municipaux un salaire et une retraite décente !

En réalité nous ne sommes pas dupes ! Il faut arrêter de nous prendre pour des idiots et se cacher derrière la libre administration des collectivités locales, ou, derrière le manque de formation !

La formation initiale (FIA) et la formation continue obligatoire (FCO) des Agents de Police Municipale diligentées par le CNFPT sont des formations de qualité.

Elles pourraient permettre dès demain, de former en cinq années environ, l'ensemble des vingt milles agents de Police Municipale au port d'arme de 4^{ème} catégorie.

Ces formations obligatoires sont, de plus, dispensées par des moniteurs en maniement des armes compétents, qui ont obtenu leurs diplômes dans les centres de Police ou de Gendarmerie Nationales. Alors ou est le problème ?

Il y a eu le rapport de monsieur BALKANY, du préfet AMBROGGIANI, de l'IGA, puis la CCPM, puis le compte rendu du CSFPT, puis le rapport des deux sénateurs....

Combien de rapports, de commissions va-t-il falloir pour que l'on légifère sur le statut, l'armement, les retraites, l'intégration des primes, la bonification d'un an tous les cinq ans... ?

Quel gouvernement aura enfin le courage de proposer un texte de loi qui permettra à notre corporation d'avoir la reconnaissance qu'elle mérite ?

La CFTC Police Municipale dénonce l'hypocousie, le dédain et l'archaïsme des gouvernants successifs qui n'ont eu de cesse que de repousser des décisions nous concernant. Et, en négligeant notre profession, ont mis en danger la vie de nombreux collègues.

La CFTC Police Municipale dit « STOP », et exige des pouvoirs publics et du Ministre de l'Intérieur que :

- **l'Indemnité Spécifique de Fonction soit prise en compte dans le calcul de la retraite et au taux minimum de 20%.**
- **L'armement de 4^{ème} (voir 1^{ère}) catégorie soit rendu obligatoire pour l'ensemble des fonctionnaires de Police Municipale et considéré comme un EPI (équipement de protection individuel).**
- **Tout policier municipal en tenue soit équipé d'un gilet pare-balles.**
- **La bonification d'un an tous les cinq ans soit rendue effective comme pour tous les autres corps de la sécurité.**
- **Une doctrine d'emploi soit créée.**
- **Les BCP puissent accéder à l'indice 529 (sans condition).**

« L'histoire nous enseigne qu'une civilisation, pour garder la maîtrise de son destin, doit se donner les moyens de sa sécurité. » J.C

Pour le bureau

le Président de la CFTC-POLICE MUNICIPALE